La Clef du Cabinet

redevances ordinaires, que tant d'autres vexations extraordinaires doivent nécessairement rendre exigibles: Mais s'agit - il des dépenses les plus indispensables, des répara-20 tions d'Edifices publics, des Ponts, des Chaus-» sées, des rues, des salaires d'ouvriers, des 33 Intérêts des Capitaux à la charge des Caisses, pour lors on est sourd à tout. Les Ecoles, les Maisons de Corrections, les Hôpitaux, tou-20 tes ces fondations pies restent privées de la so subfistance qu'elles tiroient des Caisses du dé-35 fenseur de la Religion Protestante. On atraso che aux pauvres les aumônes qui leur ont 20 été léguées depuis un tems immémorial. Un » pareil traitement, qu'on peut, à toute heure, prouver par les Ordonnances originales 33 du Directoire Général de Guerre Prussien. 30 differe t- il beaucoup d'un pillage général, so si ce n'est qu'il dure davantage, qu'il se fait 20 avec plus de méthode, & qu'il ne tourne so point au profit du soldat. so

Mais ce qui mortifie surtout le Roi, & ne lui cause pas moins de peine que les soustrances de ses sujets, c'est le sacheux état où le Steuer a été réduit, & l'inexécution des engagemens pris pour satisfaire aux dettes de ce Fonds. L'Ecrit qu'on vient de citer renserme entre-autres observations sur ce sujet, les deux suivantes.

37 Il étoit juste que, conformément à l'Ar38 ticle VI. du Traité de Dresde, les sujets Prus38 siens fussent remboursés, aux termes de l'é38 chéance, des Capitaux qu'ils avoient placés
38 dans ce Fonds; mais il ne l'étoit pas que
39 ces mêmes sujets, & qui plus est, les Minis39 stres & Sécretaires d'Ambassade de Prusse,
39 employassent dans la suite l'argent qu'on leur
30 avoit